

15 mars 2018

CONVOCAION D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

Conformément à l'article 6 alinéa 2 des statuts de l'Association des parents d'élèves du Lycée Français Jacques Prévert (APE-LFJP), nous vous invitons à participer à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra dans la cour de récréation du secondaire le :

Vendredi 30 MARS 2018 à 18h00 heures
Dans la cour de récréation du secondaire

Lors de cette assemblée, les points suivants seront abordés :

- 1) **Rapport sur la gestion du lycée en 2017** : Le retard accusé pour la convocation de cette assemblée générale s'explique par le temps nécessaire à l'examen approfondi des comptes. 4 volets :
 - Rapport sur la gestion financière de l'établissement sur les années passées.
 - Rapport sur l'audit comptable et les corrections importantes apportées.
 - Rapport sur les procédures juridiques closes, en cours et à venir.
 - Quitus à l'ancien comité de gestion.

2) **Etat des lieux de l'établissement**

- **Matériel** : Les évaluations ont été faites sans complaisance, et nous évoquerons :
 - o Mises aux normes de sécurité des installations, effectuées et/ou projetées.
 - o Sécurisation des biens et des personnes.
 - o Hygiène et propreté.
 - o Rénovation des locaux (dont salle des professeurs et laboratoire).
 - o Projets d'aménagements à court terme (climatisation des classes, salle des arts...).
- **Logistique** : il est question depuis bien longtemps des 2 points suivants, qui méritent discussion et choix définitifs :
 - o La restauration.
 - o Le transport scolaire.

L'arrivée simultanée d'une nouvelle proviseure et d'un comité de gestion entièrement renouvelé pour cette année scolaire a permis d'initier une approche critique objective de l'existant. Cette approche est d'autant plus poussée qu'elle fait écho à l'expression d'une insatisfaction grandissante d'un certain nombre de parents d'élèves, liée aux faibles taux de réussite des élèves aux examens nationaux et à un niveau scolaire perçu comme fragile.

Le constat est le suivant :

- Un nombre d'élèves accumulent des difficultés scolaires dès les petites classes.
- Un nombre important d'élèves achèvent leur scolarité obligatoire en cumulant des difficultés scolaires et sans réelle ambition pour le post-3^{ème}.

Le projet consiste donc à :

- Stabiliser une équipe enseignante solide pédagogiquement et motivée.
- Maintenir le cycle terminal en présentiel malgré l'effet de seuil évident.
- Apporter un soutien spécifique et individualisé dès la 6^{ème}.
- Accompagner la scolarité des élèves les plus fragiles dès l'école primaire.
- Financer des projets et sorties afin de permettre aux élèves l'ouverture culturelle et sociale indispensable.

Ce qui nous amènera à évoquer dans l'état des lieux le troisième volet :

- Pédagogique et éducatif :
 - o Consolidation de la formation continue des enseignants.
 - o Développement d'un pôle pour élèves allophones.
 - o Proposition de dispositifs d'accompagnement à la scolarité et de remédiation scolaire.
 - o Développement d'un parcours linguistique.
 - o Ouverture culturelle.
 - o Personnalisation des parcours des élèves.
 - o Mise en place d'activités péri éducatives scolaires et de loisirs.

Et enfin, le dernier point qui permettra de légitimer le travail d'approche et de recherche de ce comité, et qui lui permettra de continuer sa mission :

3) Proposition d'adoption d'un budget rectificatif afin de répondre aux besoins qui ont émergé depuis la rentrée :

- Présentation des évolutions depuis novembre.
- Justification de l'évolution de la masse salariale.
- Présentation de la proposition des tarifs des écolages pour la rentrée 2018.
- Proposition d'intégrer aux frais de scolarité la prise en charge des fournitures scolaires.
- Proposition d'adopter le port de l'uniforme par les élèves.
- Proposition d'ouvrir la possibilité d'offrir des services annexes payants (bibliothèque, cours de certification de langue etc.)

4) Nomination des membres de la commission de vérification comptable pour l'exercice 2018

5) Questions diverses :

L'assemblée ne peut délibérer que sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Celui-ci est arrêté définitivement huit (8) jours avant la réunion. Le président du comité de gestion recueille les questions que les membres de l'association souhaitent voir traiter par l'assemblée.

Ce jour du vendredi 30 Mars va donc marquer un tournant décisif pour notre école.

La présence à cette assemblée générale du plus grand nombre de parents d'élèves va être déterminante pour l'avenir de nos enfants.

Si vous ne pouvez pas être présents, vous pouvez donner un pouvoir à un parent d'élève de votre choix (2 pouvoirs maximum par mandataire)*

Pour finir, cette citation d'Albert Einstein, qui nous inspire : « La folie c'est de refaire la même chose et d'en attendre un résultat différent ».

Veillez croire, chers parents, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour le comité de gestion,
Frédéric Magnier



* Vous voudrez bien compléter et signer le coupon ci-dessous et le remettre à la personne qui vous représentera

POUVOIR

AG de l'APE du lycée français Jacques Prévert
30 MARS 2018

Ce coupon devra être déposé par la personne mandataire au bureau d'accueil de l'assemblée générale.

Je soussigné(e), Mme, M., responsable légal de l'élève.....
scolarisé(e) en classe de donne pouvoir pour me représenter à l'assemblée générale
ordinaire du vendredi 30 mars 2018 à 18h à Mme/M.
responsable légal de l'élève scolarisé en classe
de

Date :

Signature :